



Mission de l'Organisation  
des Nations Unies pour  
la Stabilisation en République  
Démocratique du Congo

Volume VI - N°33 • Avril 2014

# ECHOS *de la* MONUSCO



**Moustapha soumaré :**  
“Un appui à la réponse  
humanitaire en RDC reste  
nécessaire”

**DOSSIER** - Retour sur le rapport des Nations Unies

**DROITS DE L'HOMME** Avancées et obstacles dans la lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles

## Un appui à la réponse humanitaire en RDC reste nécessaire

Par Moustapha Soumare\*

La République Démocratique du Congo poursuit son chemin sur la voie de la stabilisation, avec des progrès importants enregistrés dans plusieurs domaines après de longues années de conflits armés. Cependant, une grande partie de la population – particulièrement dans la partie orientale du pays – reste encore extrêmement vulnérable suite notamment à l'activisme persistant, bien que de plus en plus localisé, des groupes armés.

A la fin du premier trimestre de cette année, le pays comptait encore plus de 2,6 millions de personnes déplacées internes, près de 200 000 parmi elles se sont déplacées au cours de cette même période. Presque toutes les provinces de l'est de la RDC - les provinces soeurs du Kivu, le Maniema, le Katanga et la Province Orientale- sont touchées par ces déplacements forcés avec leur lot de pénibles conséquences humanitaires.

La situation au Katanga mérite une attention particulière. Depuis mars 2011, le Katanga a enregistré la plus forte progression de personnes déplacées internes, passant de près de 50 000, fin 2011 à plus de 500 000, fin mars 2014. On estime à plus de 100 000, le nombre de nouveaux déplacés depuis janvier 2014. D'octobre 2013 à la mi-janvier 2014, plus de 1 000 maisons et cases, réparties dans 70 villages dans les territoires de Manono, Mitwaba et Pweto ont été incendiées; plusieurs personnes tuées, leurs biens pillés et leurs champs brûlés. D'une situation de relèvement précoce il y a de cela quelques années, la rechute du Katanga dans une crise humanitaire aigue est un signe que des efforts sont encore nécessaires en RDC, pour soutenir la dynamique de sortie de crise.

Au-delà de la vulnérabilité induite par les conflits, il y a une pauvreté et une précarité qui se généralisent. Beaucoup d'indicateurs de base restent alarmants dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'hygiène, d'assainissement et de la nutrition.

Le peuple congolais continue de faire preuve d'une capacité de résistance et d'adaptation remarquable, malgré cette situation particulièrement difficile: l'aide principale apportée aux familles déplacées leur vient des familles congolaises qui les accueillent. C'est pourquoi nous applaudissons tous le concept "*les congolais aident les congolais*".

Cependant, cette solidarité a ses limites et les communautés d'accueil ont besoin d'appui au risque qu'elles ne deviennent elles-mêmes vulnérables. Cette année, la communauté humanitaire continue d'appuyer toutes ces populations qui sont dans le besoin. Près de 4,7 millions de personnes sont visées par des activités humanitaires, notamment dans les secteurs tout aussi vitaux que la protection, la santé, la sécurité alimentaire, l'eau, la nutrition, etc.

Pour venir en aide à toutes les personnes qui sont dans le besoin,

### Arrêt sur image



Photo MONUSCO/Myriam Asman

Sur cette plaque mémoriale construite en 2013, dans l'enceinte du Quartier Général de la MONUSCO se trouvent inscrits en lettres d'or les noms de tous les Casques bleus, civils et militaires, qui ont perdu leurs vies dans l'exercice de leurs fonctions

### Entretien avec...

- 3 Moustapha Soumare parle de la situation humanitaire en RD Congo

### Point de vue

- 6 Droits de l'Homme en RDC : Des progrès encourageants, mais limités

### Dossier

- 7 Avancées et obstacles dans la lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles
- 9 Quid du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme?

### Echos des secteurs

- 11 Martin Kobler dénonce la surpopulation et les mauvaises conditions de vie à la prison centrale de Muzenze
- 12 Le nouveau commandant de la Brigade d'intervention rassure la population de Goma
- 13 La MONUSCO se félicite de l'implication des femmes dans la lutte anti-mines

### Sports

- 18 41<sup>ème</sup> Jeux inter-organisations des Nations Unies : A New York, la MONUSCO gagne des trophées

### Post-Scriptum

- 19 Vivre à Ango avec la MONUSCO

#### Directeur de l'Information Publique

Charles Antoine Bambara

#### Coordonnateur des Publications

Aissatou Laba Toure

#### Rédacteur-en-Chef

Joseph Tshimanga

#### Infographiste

Jésus Nzambi Sublime

#### Contributeurs

Tom Tshibangu et Yulu Kabamba, Mounia Lakhdar, Fatou Jobe, Basse Cheickh, Maja Bogioevic, Jean-Marc Matwaki, Natalie Marini



les humanitaires ont besoin d'accéder à toutes les zones touchées par la crise. Très souvent, l'accès fait défaut tant pour des raisons physiques que sécuritaires. Je saisis l'occasion pour saluer le courage des acteurs humanitaires qui, sur le terrain, souvent au péril de leur propre vie, bravent les risques pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Au-delà de l'accès, les humanitaires sont également confrontés au manque de ressources pour mettre en œuvre leurs programmes. Dans le cadre du Plan stratégique humanitaire de cette année, les besoins financiers s'élèvent à 832 millions de dollars. A ce jour, seulement 14,6% de ce montant sont mobilisés.

J'associe ma voix à celles de tous ceux qui sont dans le besoin pour en appeler, une énième fois, à la générosité des partenaires financiers. Je suis conscient que l'environnement financier international reste difficile du fait d'autres graves crises qui ont vu le jour tant dans notre sous-région qu'ailleurs. Mais un appui à la réponse humanitaire en RDC reste nécessaire pour continuer à sauver des milliers des vies humaines, et permettre un retour à une vie digne. Un Congo stable aura des retombées positives sur toute la sous-région des Grands Lacs et au-delà ■

**\*Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies en République Démocratique du Congo**

Une interview exclusive pour "Echos de la MONUSCO"

## Moustapha Soumaré : "L'ONU et toutes ses composantes appuieront les autorités congolaises avec toute la force de leurs moyens et leur expertise"

Moustapha Soumaré est le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies en République démocratique du Congo. Il occupe également les fonctions de Coordonnateur résident des Nations Unies, de Coordonnateur humanitaire et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement. Moustapha Soumaré prend sa mission de développement et de mobilisation de la coopération internationale très à coeur. Il soutient différents programmes, notamment celui d'aider la RDC à se stabiliser, à se pacifier et à se développer pour le bien-être de sa population. Quelle est l'importance du plan humanitaire pour la RDC adopté en 2014? Quel est le rôle des humanitaires dans ce pays? Dans cette interview-enquête, M. Soumaré donne des réponses à toutes les questions : sur ses fonctions et son engagement en faveur des plus démunis.

Propos recueillis  
par Joseph Tshimanga/MONUSCO

**ECHOS DE LA MONUSCO: M. Soumaré, vous êtes Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies en République démocratique du Congo à la MONUSCO, où vous occupez également les fonctions de Coordonnateur résident des Nations Unies, de Coordonnateur humanitaire et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Comment appréhendez-vous vos fonctions, d'abord quelles sont-elles ?**

**Moustapha Soumaré :** Je "porte" trois différentes "casquettes" qui donnent la perception d'être en contradiction, mais qui sont dans le fond complémentaires. Ce sont des rôles qui me permettent d'avoir un aperçu large sur la situation en RDC. Ces trois positions me posent des défis très intéressants, notamment dans la recherche de concilier mon rôle de Représentant



Moustapha Soumaré dans son bureau de travail

spécial adjoint de la MONUSCO, une mission profondément politique et avec des objectifs militaires, avec mon rôle de Coordonnateur Humanitaire, par lequel je suis guidé par les principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Avec la casquette de Coordonnateur Résident, je traite, entre autres, des questions relatives au développement et à la mobilisation de la coopération internationale en vue de ce développement. Je décris souvent mon rôle comme celui d'un "équilibriste" qui doit s'assurer que les différents acteurs interagissent et collaborent, car en réalité nous travaillons tous sur un même continuum: celui d'aider la RDC à se stabiliser, à se pacifier et à se développer pour le bien-être de sa population.

**En votre qualité de coordonnateur humanitaire, vous avez lancé, au mois de février 2014, un nouveau plan humanitaire en faveur de la République démocratique du Congo. Quelles sont les lignes directrices de ce plan ?**

Le Plan d'Action Humanitaire 2014 est l'équivalent d'une feuille de route pour les acteurs humanitaires. Il est élaboré en parfaite symbiose avec le gouvernement, à travers le Ministère chargé de l'action humanitaire. Il procède d'analyses et d'enquêtes menées en fin d'année dernière, pour dégager les actions prioritaires, tout en nous accordant la flexibilité de répondre aux nouvelles crises et nouveaux besoins. Pour 2014, nous avons innové en focalisant nos efforts sur les besoins urgents résultant de quatre types de crise : les conflits avec violence; les crises nutritionnelles ; les épidémies; et les catastrophes naturelles.

Ainsi, pour 2014, ce sont 4.7 millions de personnes qui sont ciblées. Nous visons à mieux protéger les civils; améliorer leur accès aux services sociaux de base dans les zones de conflits ou celles affectées par les catastrophes naturelles; lutter contre la malnutrition ainsi que contre les épidémies. Le Plan comporte ainsi les actions que nous souhaitons mener pour répondre aux crises mentionnées ci-dessus et les résultats attendus. Les besoins financiers s'élèvent à 832 millions de dollars américains. Le Plan 2014 intègre également des problématiques transversales telles que le VIH, l'environnement et le genre.

**La présentation de ce plan a donné l'occasion de rappeler un déséquilibre dans son élaboration par l'Equipe Humanitaire-Pays : 832 millions de dollars américains en faveur de 4,7 millions de personnes ciblées contre 6,3 millions de personnes dans le besoin. Quelles sont les raisons de ce déséquilibre et comment le corriger ?**

Ce n'est pas un déséquilibre, c'est une stratégie d'action pour plus d'efficacité. Nous assistons 4.7 millions de personnes représentant celles qui sont dans le besoin le plus urgent, celles dont les conditions de vie sont les plus critiques, selon des critères internationalement reconnus et acceptés. Il est important de rappeler ici un principe qui est souvent oublié : l'action humanitaire n'a pas vocation à s'occuper de tous les Congolais qui éprouvent des besoins, mais plutôt ceux qui sont les plus démunis, les plus faibles et vulnérables. Les autres personnes qui sont dans le besoin seront prises en charge par l'Etat congolais et d'autres partenaires à travers

des programmes de relèvement ou autres projets de développement. La baisse de nos estimations financières pour 2014, comparativement à celles de 2013, ne résulte pas d'une diminution des besoins sur le terrain, mais elle est la conséquence de la méthodologie du processus du Plan d'Action Humanitaire 2014, basé sur le critère fondamental suivant : sauver des vies là où la situation l'exige de la manière la plus urgente.

**Vous souhaitez mobiliser jusqu'à 100% des ressources pour des aides humanitaires en 2014. Comment comptez-vous y parvenir ?**

Oui, c'est un objectif- ambitieux peut-être - que nous nous fixons, tout en étant conscients que les pays donateurs traditionnels ont aussi été frappés par une crise économique. A cela il faudrait ajouter l'émergence d'autres crises- RCA, la République du Soudan du Sud, le Mali, la Syrie - qui requièrent aussi l'attention des bailleurs. L'année dernière, nous étions à près de 80% de financement, après plusieurs années où les financements se situaient autour de 50%. La mobilisation se fait à plusieurs niveaux : au niveau local avec les donateurs présents dans le pays ; au niveau international lorsque j'effectue des visites à l'étranger, ainsi qu'à travers d'autres mécanismes de financements existants. La multiplication des conflits et catastrophes imposent aux pays en crise humanitaire un usage plus efficace des fonds reçus, une des raisons qui sous-tend l'accent mis sur les 4.7 millions de personnes. Nous sommes constamment à la recherche d'approches innovantes et nouvelles qui nous permettent d'être plus efficaces dans l'utilisation des fonds que nous recevons.

**La multiplication des crises sécuritaires crée une atmosphère de déliquescence morale dans certains endroits comme le Katanga. Avez-vous un plan spécial humanitaire pour cette province ?**

En effet, le Katanga fait l'objet de plus en plus d'attention de la part des partenaires humanitaires et financiers ; les bailleurs sont conscients que le Katanga est aujourd'hui malheureusement devenu une préoccupation majeure ; les sièges des agences et ONG qui opèrent dans le pays le savent aussi. Le Katanga est la seule province dont la population de personnes déplacées a augmenté depuis le début de cette année. Il y a un an, la province comptait près de 350 000 personnes déplacées internes, aujourd'hui ce chiffre se situe à plus de 500 000. Notre action est de s'assurer qu'autant on se concentre sur



Photo OCHA

En visite de travail sur le terrain, parlant à d'autres acteurs humanitaires





Photo OCHA

M. Soumaré (2<sup>ème</sup> à droite) en mission humanitaire dans l'Est de la RD Congo

les provinces traditionnellement instables, notamment le Nord- et le Sud-Kivu et la Province Orientale, autant les nouveaux foyers d'instabilité ne soient pas négligés. Il est important d'attirer de nouveaux acteurs humanitaires dans cette province, et d'encourager nos partenaires financiers à s'y pencher davantage.

**Vous avez effectué plusieurs missions de travail dans l'est du pays, notamment dans les zones sorties des conflits du Nord Kivu. Comment la communauté humanitaire contribue-t-elle à la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones libérées, que l'on appelle îlots de stabilité ?**

La restauration de l'autorité de l'Etat revient à l'Etat. C'est une tâche régalienne. Le rôle des humanitaires en RDC est d'atténuer les souffrances humaines nées des conflits et situations induites par l'action de l'Homme, et des catastrophes naturelles ; redonner un peu de dignité aux personnes touchées. Pendant que la MONUSCO travaille avec le concept d'"îlots de stabilité", les humanitaires resteront fidèles au principe d'impartialité, c'est-à-dire intervenir là où les besoins humanitaires sont les plus urgents. Si ces besoins sont à l'intérieur des îlots de stabilité, ce serait une coïncidence heureuse. L'Organisation des Nations Unies dans toutes ses composantes appuieront les autorités congolaises avec toute la force de leurs moyens et leur expertise. Ici je jouerais pleinement mon rôle en tant que Coordonnateur résident pour assurer la synergie d'action de l'équipe pays des Nations Unies pour accompagner le

Gouvernement dans sa tâche régalienne d'assurer la paix et la stabilité du pays.

**Comment créer des conditions de réinstallation pour les populations qui regagnent progressivement leurs milieux et relancer les activités économiques et de développement ?**

Il est nécessaire de mettre en œuvre des programmes de relèvement précoce pour leur permettre de reconstituer leurs moyens de subsistance et le tissu économique. Ainsi, il faut permettre aux éleveurs de reconstituer leur bétail ; aux agriculteurs de recevoir des intrants agricoles, aux communautés d'accueil et les zones d'origine de disposer de capacités d'absorber les retournés. Ce travail est en cours via des agences tels le PNUD, la FAO, le PAM, l'UNICEF, l'OMS pour ne citer que celles-ci et de nombreuses ONG locales et internationales. Cependant, une relance économique complète s'appuiera, non pas sur les humanitaires qui n'ont pas vocation dans ce domaine, mais sur les autorités et les acteurs de développement. Ceux-ci doivent contribuer à développer les infrastructures de base et offrir les conditions de sécurité. Cependant, il est important que les retours se fassent de façon volontaire, dans le respect de la dignité humaine et en pleine connaissance des conditions qui prévalent dans les lieux de retour et les zones d'origine. Les populations déplacées que je rencontre au cours de mes visites sur le terrain, n'aspirent qu'à une chose : retourner le plus vite possible chez elles et reprendre leur vie normale. Le système des Nations Unies, sous le leadership du Gouvernement, s'attèlera à cela.

**La pauvreté en République démocratique du Congo, en dépit des ressources naturelles dont le pays regorge, reste très préoccupante, au vu des classements internationaux sur ce sujet. Quels sont les plus grands défis de l'engagement de la communauté humanitaire dans ce pays et comment les relever ?**

La santé, l'éducation, l'accès aux services sociaux de base, l'accès à l'eau, la protection, sont parmi les grands défis. Certes, l'objectif final est la réduction de la pauvreté mais cela se fait dans un continuum : les humanitaires sont la première case pour permettre aux personnes de rester en vie. Les personnes en crise humanitaire pensent d'abord à survivre, rester en vie, répondre à leurs besoins immédiats. Une fois qu'elles ont retrouvé une accalmie, une certaine dignité et de l'espoir, elles peuvent passer à la phase de relèvement précoce. Il est aussi important pour moi de m'assurer que les différents acteurs interagissent, créent des passerelles afin qu'il y ait une succession logique dans nos activités pour apporter notre contribution à l'effort du Gouvernement pour sortir le Congo de la pauvreté. Il est important de rappeler que l'aide humanitaire n'a pas vocation à se pérenniser, ni à intervenir de manière continue pour répondre aux crises qui ont leur origine dans le sous-développement chronique. Les acteurs humanitaires veulent essentiellement redonner de l'espoir, jeter les bases d'un redressement, et "passer le bâton" aux agences dont la vocation est le développement ■

## Droits de l'Homme en RD Congo

## Des progrès encourageants, mais limités

Par Joseph Tshimanga/MONUSCO

Dans le cadre de son mandat tel que défini dans la Résolution 2098 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'Homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette question.

Des informations sur ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles mènent des actions nécessaires et traduisent en

**“Il faut mener une lutte pour que les auteurs de violations des droits de l'Homme, parmi lesquels les groupes armés et les agents de l'Etat, soient traduits en justice et soient redevables”**

à la vie et au droit de propriété perpétrées particulièrement dans les provinces du Nord et Sud-Kivu”, lit-on dans le récent rapport du BCNUDH.

Selon le Bureau, les principaux auteurs des violations des droits de l'Homme enregistrés sont les militaires des forces

qui sont en train d'être fournis par le gouvernement congolais, dans la lutte contre l'impunité”, affirme le directeur du BCNUDH, Scott Campbell.

Au total, 187 condamnations ont été prononcées par des juridictions militaires entre juillet 2011 et décembre 2013 pour des cas de violences sexuelles, avec des peines comprises entre 10 mois et 20 ans d'emprisonnement. Ce sont des progrès encourageants, bien que limités. Et pour cause.

De nombreux obstacles entravent l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles dans le pays. Les cas de corruption au sein du système judiciaire et le manque de ressources et de capacités des autorités judiciaires contribuent à l'impunité pour les auteurs de violences sexuelles.

“Il y a, donc, nécessité de renforcer les efforts que fournissent le gouvernement, la société civile et le corps diplomatique, dans le cadre de la réforme du secteur sécuritaire, notamment à travers la formation des militaires et policiers”, souligne M. Campbell. “Ce sont des processus qui sont déjà mis en œuvre. Evidemment, il faut les renforcer. Il faut aussi intégrer un mécanisme de [vetting], comme le Conseil de sécurité l'a [recommandé], pour que ceux qui sont responsables de violations des droits de l'Homme soient exclus des services publics, notamment des forces de défense et de sécurité”, ajoute-t-il.

L'autre aspect qu'il faut renforcer, c'est la lutte contre l'impunité. “Il faut mener cette lutte pour que les auteurs de violations des droits de l'homme, parmi lesquels les groupes armés et les agents de l'Etat, soient traduits en justice et répondent de leurs actes”, conclut le directeur du BCNUDH ■



M. Scott Campbell (ici à gauche) lors de sa visite aux déplacés de Brazzaville au site de Maluku

justice les auteurs de violations des droits de l'Homme documentés par le BCNUDH.

“Au mois d'avril 2014, 232 violations des droits de l'Homme ont été commises sur le territoire national. Ce qui représente une augmentation d'environ 23 % par rapport au mois de mars. Il s'agit notamment d'atteintes au droit à l'intégrité physique, à la liberté et à la sécurité de la personne, des atteintes

armées de la RDC qui seraient responsables de près de 36% du nombre total de violations des droits de l'Homme recensés tandis que les agents de la police nationale congolaise seraient responsables d'environ 27% des violations. Les combattants des groupes armés seraient responsables, quant à eux, d'environ 28%.

“Il y a, certes, des progrès louables





Photo MONUSCO/Sylvain Liechi

Des groupes armés, auteurs de nombreuses violations, cités par le rapport des Nations Unies dans l'Est de la RD Congo

Un rapport de l'ONU relatif aux abus des droits de l'Homme

# Avancées et obstacles dans la lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles

Les viols et les violences sexuelles en République démocratique du Congo (RDC) demeurent un problème très sérieux qui a fait des milliers de victimes, surtout à l'est du pays, au cours des quatre dernières années, selon un rapport de l'ONU publié le 9 avril, dont se fait écho notre magazine dans son dossier du mois. Résumé.

Le rapport, présenté à New York par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Navi Pillay, le Secrétaire général adjoint aux Opérations de Maintien de la Paix, Hervé Ladsous, et la Représentante spéciale chargée de la question de la violence sexuelle dans les conflits, Zainab Bangura, indique que, si certains progrès ont été réalisés dans la lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles, beaucoup reste à faire pour que les auteurs de ces violences rendent des comptes.

*"Il n'y a pas d'excuses pour les violences*

*sexuelles, et l'impunité généralisée crée encore davantage d'injustice. Le gouvernement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des victimes de violences sexuelles à la justice et pour garantir leur sécurité. A cet effet, et dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violences sexuelles, la RDC peut compter sur notre soutien total, dans un esprit positif de coopération continue",* a déclaré le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, Martin Kobler.

*"Malgré une augmentation du nombre de poursuites contre des agents de*

*l'Etat accusés de violences sexuelles ces dernières années, il reste un long chemin à parcourir dans la lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles commises en RDC",* a souligné pour sa part la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Navi Pillay. *"J'appelle le gouvernement à donner la priorité à la lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles, à conclure promptement des enquêtes efficaces et indépendantes et à poursuivre les auteurs présumés, y compris ceux suspectés d'avoir une responsabilité de commandement".*



Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Mme Zainab Hawa Bangura (2<sup>ème</sup> au centre g.), Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit

### Ce qu'il faut encore savoir

Le rapport fournit d'autres conclusions importantes: Le rapport du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en RDC (BCNUDH)\* documente des incidents graves de violences sexuelles enregistrés et ayant fait plus de 3.600 victimes en RDC entre janvier 2010 et décembre 2013. Le rapport souligne aussi le caractère systématique de certains incidents de violences sexuelles, particulièrement dans l'est du pays, et indique qu'un nombre important de cas sont survenus dans des maisons ou lorsque les femmes travaillaient aux champs, se rendaient au marché ou allaient chercher de l'eau.

Selon le rapport, le viol est utilisé comme une arme de guerre pour intimider les communautés locales et punir les civils pour leur appui présumé ou réel aux groupes armés ou à l'armée nationale. Le viol est également perpétré comme un crime opportuniste commis en même temps que d'autres violations des droits de l'Homme.

Le rapport montre aussi que les groupes armés ont été responsables d'un peu plus de la moitié des viols. Ces viols ont été commis pour la plupart lors d'attaques destinées à contrôler des territoires riches en ressources naturelles. Les militaires des forces armées congolaises, les FARDC, ont été, quant à eux, responsables d'environ un tiers des viols. Le reste des cas a été commis par d'autres agents de l'Etat.

Ces dernières années, quelques progrès – bien que limités – ont été observés dans la lutte contre l'impunité

pour les violences sexuelles. Le BCNUDH a enregistré quelque 187 condamnations prononcées par des juridictions militaires entre juillet 2011 et décembre 2013 pour des cas de violences sexuelles, avec des peines comprises entre 10 mois et 20 ans d'emprisonnement. Les Nations Unies saluent l'augmentation du nombre de poursuites et de condamnations, qui résulte en partie de l'appui technique et logistique, aux enquêtes de la justice militaire, apporté par des organisations internationales, y compris la MONUSCO et de la tenue des audiences foraines.

Malgré l'engagement ferme de hauts responsables congolais, il reste encore de nombreux obstacles entravant l'accès à la

justice des victimes de violences sexuelles. Les efforts limités de certaines autorités congolaises pour poursuivre en justice les cas de violences sexuelles, les cas de corruption au sein du système judiciaire et le manque de ressources et de capacités des autorités judiciaires contribuent à l'impunité pour les auteurs de violences sexuelles.

Le rapport souligne également que les poursuites visent rarement des officiers supérieurs de l'armée responsables de violences sexuelles. Ainsi, seuls trois des 136 soldats des FARDC, condamnés au cours de la période examinée, étaient des officiers supérieurs. Par ailleurs, les membres des groupes armés échappent presque systématiquement à la justice. Seuls quatre des 187 personnes condamnées pour violences sexuelles par le système de justice militaire appartenaient à des groupes armés.

D'après le rapport, un grand nombre de victimes ne dénoncent pas les violences sexuelles par peur d'être stigmatisées et rejetées par leurs familles et leurs communautés. Enfin, de nombreuses victimes n'ont pas accès à la justice parce qu'elles ne peuvent pas payer les frais judiciaires, médicaux et/ou de déplacement liés aux procédures judiciaires. Nombreuses sont aussi celles qui craignent pour leur sécurité et de celle de leurs familles, leurs besoins de protection étant souvent négligés par les autorités judiciaires ■

Le rapport complet est disponible ici :  
[http://www.ohchr.org/Documents/Countries/ZR/UNJHROApril2014\\_fr.doc](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/ZR/UNJHROApril2014_fr.doc)  
<http://www.monusco.unmissions.org/>  
ou [www.monusco.org](http://www.monusco.org)



Deux femmes, victimes de violences sexuelles, à l'entrée de l'hôpital de Panzi à Bukavu, Sud Kivu

Photo MONUSCO/Sylvain Liechti



# Quid du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme?

Dans le cadre de son mandat tel que défini dans la Résolution 2098 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'Homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette question. Des informations sur ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires et traduisent les auteurs de violations des droits de l'Homme documentées par le BCNUDH. Comment fonctionne ce bureau et quelles sont ses responsabilités et tâches spécifiques ? Coup de projecteur.

Le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) a été créé en février 2008. Il intègre la Division des Droits de l'Homme (HRD) de la MONUSCO et l'ancien bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme en République démocratique du Congo (HCDH-RDC). Les deux bureaux ont été entièrement intégrés et le BCNUDH travaille en concordance avec les deux mandats.

La DDH, établie en 2000, est mandatée par le Conseil de Sécurité (Résolution 1756 du 15 mai 2007, 1794 du 21 décembre 2007, 1856 du 22 décembre 2008) pour "Aider à promouvoir et à défendre les droits de l'Homme, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes vulnérables, enquêter sur les



Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Le mandat du BCNUDH : Aider à promouvoir et à défendre les droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes vulnérables...

*violations des droits de l'Homme et publier ses conclusions (...) pour mettre fin à l'impunité, aider à élaborer et appliquer une stratégie de justice transitionnelle et coopérer à l'action menée aux niveaux national et international pour traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire".*

Le HCDH-RDC a été établie en 1996 par un accord entre le HCDH et le Gouvernement de la RDC. Son mandat est d'analyser la situation des droits de l'Homme dans le pays, de rapporter les violations des droits de l'Homme qui demandent une intervention urgente par l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'Homme en RDC et/ou par les Experts Indépendants thématiques. Enfin, il est chargé de renforcer les institutions nationales (étatiques et non-étatiques) œuvrant pour les droits de l'Homme afin de s'assurer que la RDC accroît le respect des traités internationaux et régionaux qu'elle a ratifiés.

Le 23 décembre 2009, la Résolution 1906 du Conseil de Sécurité, qui proroge le mandat de la MONUC, jusqu'au 31 Mai 2010, a été adoptée. Dans cette

Résolution, le Conseil de Sécurité reconnaît que l'obtention d'un objectif, tel que délivrer le pays des groupes armés, ne peut être atteint sans le respect des droits de l'Homme et la professionnalisation des Forces armées de la RDC (para.4). La Résolution se réfère directement ou indirectement, dans presque tous ses paragraphes, au respect des droits de l'Homme en RDC et demande au BCNUDH d'aider le gouvernement de la RDC et la MONUC à mettre en œuvre ce mandat.

Dans sa Résolution 1925 (2010), le Conseil de Sécurité réitère sa préoccupation concernant les violations des droits de l'Homme dans le pays. La Résolution 1925 demande à la nouvelle mission de stabilisation (MONUSCO) de soutenir le gouvernement dans sa lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et tout particulièrement celles commises par les forces de sécurité.

## Que fait-il et comment?

### Contexte national

Dans son ensemble, la situation des droits de l'Homme en RDC est très préoccupante.

Exécutions arbitraires, viols, arrestations et détentions arbitraires, torture, traitements cruels, inhumains et dégradants et pillages sont commis par des agents de l'Etat et les groupes armés. Malgré l'appel en juillet 2009 du Président de la RDC pour une politique de "tolérance zéro" envers les auteurs de violations des droits de l'Homme au sein des forces de sécurité congolaises, l'impunité reste généralisée. Les problèmes de gouvernance qui contribuent aux violations des droits de l'Homme et l'absence de l'Etat de droit affectent la vie quotidienne des Congolais dans tout le pays.

### Son approche

Dans son approche globale, le BCNUDH veut préparer le terrain au départ de la MONUSCO, en encourageant les citoyens congolais à dénoncer les violations des droits de l'Homme auprès des autorités et en améliorant la capacité du Gouvernement à répondre aux plaintes des citoyens. Le BCNUDH cherche à atteindre ces résultats par: la sensibilisation des citoyens sur leurs droits, l'élargissement de l'espace politique et démocratique pour les dénonciations des citoyens; le renforcement de la société civile pour défendre les droits de l'Homme; le renforcement et la sensibilisation des institutions du Gouvernement sur leurs obligations en terme des droits de l'Homme; le renforcement de la capacité et la volonté des agents du Gouvernement à répondre de manière efficiente aux violations et la promotion d'une intégration de la perspective des droits de l'Homme parmi les acteurs internationaux travaillant en RDC.

Le travail quotidien du BCNUDH consiste à rapporter les violations des droits de l'Homme, assister les victimes à chercher et obtenir des recours à ces violations. Le BCNUDH plaide également auprès des fonctionnaires et des autres acteurs pour améliorer la situation des droits de l'Homme, notamment par l'adoption de lois et de politiques qui répondent aux exigences des standards internationaux des droits de l'Homme pour combattre l'impunité. La méthodologie du BCNUDH a été élaborée à partir de meilleures pratiques, des stratégies et plans de travail développés par les Groupes de travail, les unités, et les bureaux de terrain du BCNUDH. Siégeant à Kinshasa, le BCNUDH est présent dans toute la RDC, grâce à ses 13 bureaux de terrain et ses 6 sous-bureaux.

### Promouvoir une amélioration de la situation des droits de l'Homme

En 2009, le BCNUDH a introduit une



Photo MONUSCO/Sylvain Liechti

Accusés de viols, les membres des groupes armés échappent presque systématiquement à la justice, selon le rapport des Nations Unies

nouvelle méthodologie de travail qui se concentre sur les cinq violations les plus graves et répandues en RDC. De cette approche sont nés cinq groupes de travail, chacun traitant l'une des cinq priorités suivantes: Violences sexuelles et basées sur le genre; exécutions arbitraires et sommaires; arrestations arbitraires/illégales et disparitions forcées; torture et décès en détention; violation des droits économiques et exploitation illégale des ressources naturelles. Chaque groupe de travail est composé de représentants des bureaux de terrain et des unités. Ensemble, ils collaborent pour développer des stratégies pour l'amélioration du respect des droits de l'Homme dans chaque priorité.

Des programmes nationaux d'aide aux victimes et témoins de violations des droits de l'Homme ont été également mis en place afin de mieux gérer les projets de la communauté internationale qui sont mis en oeuvre dans les provinces, dont: le programme pour les victimes de torture; le Programme pour l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles; le Programme de protection des victimes, témoins et défenseurs des droits de l'Homme.

### Suivi des violations des droits de l'Homme et assistance à porter les cas en justice

Les bureaux de terrain collectent les informations sur les allégations de violation et d'abus des droits de l'Homme grâce

à un large réseau de partenaires (ONGs, acteurs de la société civile, UNPOL, la Force de la MONUSCO, le réseau de protection, et autres). Les bureaux de terrain vérifient les allégations et rapportent les violations des droits de l'Homme en corroborant les informations reçues à travers des visites de terrain. Afin de prévenir toute menace, le BCNUDH ensemble avec le réseau d'ONG de protection a développé des mécanismes pour protéger les victimes et les témoins de violations. Le BCNUDH se concentre sur les cas, qui vont au-delà de la capacité d'autres acteurs (ONG, l'Auditorat). Le progrès de chaque cas amené en justice est suivi de près. Le BCNUDH plaide également pour le respect des procédures criminelles et l'amélioration des conditions de détention.

### Appuyer l'Etat pour répondre aux violations des droits de l'Homme

Pour renforcer le programme national d'accès à la justice, le BCNUDH met à la disposition des autorités judiciaires et des partenaires chargés des poursuites des cas, un appui logistique, technique et financier. De plus, le BCNUDH apporte un soutien aux institutions d'Etat, telles que l'Assemblée nationale, à travers le Réseau parlementaires des droits de l'Homme pour renforcer leur capacité à recevoir et à traiter les plaintes des citoyens.

### La structure du BCNUDH

Outre les bureaux de terrain et les Groupes de travail, le BCNUDH est composé de quatre unités spécialisées: l'Unité Justice et lutte contre l'impunité fait le suivi de l'administration judiciaire et soutien les efforts pour mener les auteurs de violations des droits de l'Homme devant la justice; L'Unité de formation, renforcement institutionnel et information (TIBA) travaille avec les acteurs de la société civile pour consolider leurs capacités à porter plainte et demander aux institutions de l'Etat de répondre aux violations des droits de l'Homme; l'Unité de Rapports et Enquêtes travaille avec les Bureaux de terrain pour mener des enquêtes approfondies lors des incidents graves de violations des droits de l'Homme, en particulier dans les régions reculées de la RDC. Elle s'occupe également de la compilation et de l'analyse de l'information, de l'élaboration de rapports et de la gestion de la base de données. L'Unité Planification Stratégique et Soutien aux projets s'assure que la planification du BCNUDH est élaborée en accord avec ses priorités. Elle soutient également les projets et activités du BCNUDH ■

Source : Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme/Kinshasa



NORD KIVU

# Martin Kobler dénonce la surpopulation et les mauvaises conditions de vie à la prison centrale de Muzenze

La prison centrale de Goma, Muzenze, d'une capacité d'accueil de 150 places, abrite à ce jour 1052 détenus militaires et civils, parmi lesquels une trentaine de femmes. De ce fait, les conditions hygiéniques et sanitaires sont exécrables. Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, qui a visité cette maison carcérale le 26 avril 2014, a déploré cette situation. Martin Kobler a promis non seulement d'entamer un plaidoyer auprès des autorités congolaises mais aussi de mobiliser les moyens au niveau de la MONUSCO, pour résoudre un tant soit peu le problème de surpopulation de la prison.

✍ Par Bernardin Nyangi/MONUSCO



Photo MONUSCO/Serge Kasanga

Martin Kobler (tenant le porte-voix, au milieu) lors de sa visite à la prison centrale de Goma

**D**ans cette prison, les 1052 détenus, dont environ 100 condamnés, sont répartis dans 2 pavillons construits nouvellement avec l'appui de la MONUSCO. L'ancien bâtiment de la prison Muzenze construit à l'époque coloniale, rappelons-le; avait été partiellement détruit pendant l'occupation de la ville par le M23 en novembre 2012. Aussi, à l'ouverture de la nouvelle prison il y a plus d'un an, il y avait 16 prisonniers. Depuis, on en compte plus de mille. Pour Martin Kobler, *"cette situation est non seulement une violation des droits des prisonniers mais c'est aussi un scandale... la situation alimentaire et médicale des prisonniers est déplorable. Cette situation*

*est loin de correspondre à la norme la plus basique. C'est pourquoi il faut la changer"* a dit le chef de la MONUSCO.

En effet, dans le pavillon des hommes qui héberge environ 1000 détenus, il y a un quartier spécial réservé aux prisonniers *"les mieux nantis"*; et un quartier général pour les plus démunis, et militaires de rang inférieur. Dans ce dernier quartier, les conditions carcérales sont des plus déplorables. Ici, nombre de prisonniers passent la nuit entassés à plus de 100, voire 200 détenus, dans une seule pièce. Des fosses septiques sont utilisées en lieu et place de toilettes que les prisonniers les plus faibles doivent vider tous les jours, à

mains nues. L'air est pollué par une odeur nauséabonde, rendant la plupart des prisonniers malades. Lors de la visite, une vingtaine de prisonniers s'étaient agglutinés devant l'infirmerie qui manque presque de tout. *"Nous n'avons pas assez de médicaments pour une prise en charge correcte des prisonniers"* a confié une infirmière à Martin Kobler.

Le directeur de la prison Muzenze, reconnaît lui aussi cette situation. Mais pour lui, la solution va au-delà de ses prérogatives. *"Je déplore moi aussi cette situation, mais je ne peux rien. Je suis obligé de gérer la situation telle qu'elle se présente à moi"* a dit M. Patrick Mukendi Tshibamba.

Face à cette situation, Martin Kobler a déclaré qu'il est impérieux d'améliorer ces conditions le plus urgemment possible, même si, a-t-il souligné, la première responsabilité incombe avant tout au gouvernement de la RDC.

Selon des ONG des droits de l'Homme, il y a plusieurs causes à la surpopulation de la prison Muzenze. Il s'agit, entre autres, de l'insuffisance des magistrats au niveau du tribunal de Grande Instance de Goma, de la prolongation du délai de détention préventive, normalement fixé à 8 jours, du retard de fixation des dossiers par le parquet.

Notons que la MONUSCO vient souvent en aide au Gouvernement, dans le cadre de son mandat, à travers sa Section d'appui à l'Administration pénitentiaire. Elle assure l'appui administratif et technique auprès des autorités pénitentiaires, le renforcement des capacités opérationnelles du personnel ainsi que l'appui logistique ■



Le Général de Brigade Ramadhan Abdoul Kimwari (au milieu) saluant le chef de bureau de la MONUSCO/Goma, M. Ray V. Torres

## NORD KIVU

# Le nouveau commandant de la Brigade d'intervention rassure la population de Goma

Par Sy Koumbo/MONUSCO

**“**Je suis venu poursuivre la mission commencée par mon prédécesseur. L'objectif majeur de cette mission reste la protection des civils et je suis sûr que nous y arriverons, en collaboration avec les FARDC...” C'est en ces termes que le nouveau Commandant de la Brigade d'Intervention de la MONUSCO, le Général de brigade Ramadhan Abdoul KIMWERI, a annoncé la prise de ses fonctions à Goma, le 15 avril 2014.

C'était à l'issue d'une rencontre avec le chef de bureau de la MONUSCO/Nord Kivu, M. Ray Virgilio Torres.

De nationalité tanzanienne, le général RAMADHAN ABDUL KIMWERI remplace son compatriote, le général James Mwakibolwa qui est rentré au pays après une année de bons et loyaux services à la tête de cette Brigade.

Le général RAMADHAN ABDUL KIMWERI a réaffirmé la détermination de la brigade de traquer et désarmer toutes les milices qui sèment encore l'insécurité au Nord Kivu.

*“Mon cheval de bataille reste la protection des civils... c'est pourquoi nous demandons à tous les groupes armés de désarmer volontairement en se rendant à nos bases et remettant leurs armes, sinon ils seront désarmés par la force”. Ajoutant : “Le travail qui nous a été demandé, nous allons le faire selon notre expérience et en collaboration avec les FARDC. Mon message n'est pas nouveau ; que les habitants de Goma qui veulent la paix puissent nous aider, nous devons nous serrer les coudes et travailler ensemble pour qu'ils soient libres de vaquer normalement à leurs occupations, sans problème” ■*



Le Général Kimwari répondant aux questions de la Radio Okapi à Goma



# La MONUSCO se félicite de l'implication des femmes dans la lutte antimines

La journée internationale de la sensibilisation et de l'assistance à la lutte antimines, célébrée Le 4 août dernier a mis, l'accent sur deux thèmes principaux : "Les femmes dans la lutte antimines" et "l'éducation aux risques des mines dans le milieu scolaire à Goma". Au cours de cette journée, l'Agence de Lutte Antimines des Nations Unies en RDC (UNMAS), a fait une démonstration de déminage, de destruction d'armes et de munitions ainsi qu'une séance d'éducation aux risques des mines et engins non explosés.

✂ Par Clara Padovan/MONUSCO

**D**ans son mot de circonstance, le Représentant Spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies en RDC et coordonateur des opérations de l'Est, le Général Abdallah Wafy, a rappelé que "le thème de cette année veut mettre en avant la promotion du travail des femmes dans la lutte antimines. L'expertise des femmes qui sont souvent les premières victimes, est désormais reconnue et leur contribution au développement des moyens de déminage est très importante".

"Aujourd'hui douze ans après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, en 2002, 160 pays l'ont signée, dont la RDC qui l'a fait six mois seulement après son entrée en vigueur" a ajouté le Général Wafy.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel aussi appelée "Convention d'Ottawa" ou encore "Traité d'interdiction des mines" est une interdiction totale de l'utilisation des mines antipersonnel. Elle interdit l'emploi, le stockage, la production, la mise au point, l'acquisition et le transfert des mines antipersonnel et en exige l'éradication totale.

Les Nations Unies, à travers UNMAS, appuient le Centre de Coordination de l'ONU pour la Lutte Anti-mine en RDC (CCLAM) dans la lutte antimines en RDC depuis 2002, dans le renforcement des capacités nationales, la recherche et la destruction des UXOs, le soutien médical aux victimes et la sensibilisation de la population vivant dans les zones à risques. En terme de résultats, il s'agit de quelques chiffres : 9,3 millions de mètres carrés de terres contaminées ont été nettoyées de 3565 mines, plus de 250 000 engins



non explosés ont été détruits, 28 700 séances d'éducation aux risques des mines dispensées à plus de 3 millions d'individus.

Cependant sans le renforcement des capacités congolaises, la lutte antimines en RDC a peu de chance d'être pérennisée. Aussi UNMAS multiplie les formations pratiques à l'intention du CCLAM afin qu'il puisse bénéficier de l'expérience nécessaire dans la gestion et la coordination des activités de lutte antimines et atteindre ainsi les objectifs de la transition.

Néanmoins il reste le problème du financement à trouver : Cinq millions de dollars américains sont nécessaires pour

soutenir les efforts de déminage en 2014, en faveur de la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention d'Ottawa ("Destruction des mines antipersonnel dans les zones minées ; Chaque Etat partie s'engage à détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle, ou à veiller à leur destruction, dès que possible, et au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de la présente Convention pour cet Etat partie"). Par ailleurs, il faut mobiliser 2 millions de dollars pour soutenir les projets de gestion des armes et munitions dans le Sud Kivu et le Katanga et renforcer la sécurité de la Région des Grands Lacs ■

Sud Kivu

# Réhabilitation de la route Burhale-Shabunda : un pas vers le bien-être et le développement des populations locales

Martin Kobler et le Gouverneur du Sud Kivu, Marcellin Cishambo ont lancé, le 25 avril 2014, à Shabunda la reprise des travaux de réhabilitation de la route Burhale-Shabunda, longue d'environ 304 km. Ce projet qui existe depuis 2009, dans le cadre de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilité de l'Est de la RDC (I4S) /STAREC, par le Royaume-Uni est financé à hauteur de près de US\$ 20.5 millions.

Par Biliaminou Alao/MONUSCO



Photo UNOPS/Dorothee Clette

Une cérémonie d'inauguration de la reprise des travaux en présence du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République Démocratique du Congo, Martin Kobler (au milieu)

Après plus de 15 ans de blocage en raison d'un manque d'entretien suite à la guerre et à l'insécurité, la réouverture de la route Burhale-Shabunda a été effective en décembre 2010, grâce aux efforts conjoints de l'UNOPS, qui met en œuvre le projet, des ingénieurs militaires et des escortes de la MONUSCO ainsi que de l'Office des Routes. Le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) travaille avec des sociétés congolaises; ce qui a permis de créer plus de 440 000 journées de travail rémunéré pour

les communautés riveraines de la route. Les 45 premiers kilomètres de route ont été remis en 2012, à l'Etat congolais qui, depuis, en assure l'entretien courant. Cette première phase a été financée pour un montant d'environ 9,7 millions de dollars par le Royaume-Uni dans le cadre du programme ISSSS/STAREC pour stabiliser l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

La seconde phase d'amélioration, démarrée en mai 2012 et toujours financée par le Royaume-Uni a été régulièrement perturbée puis finalement interrompue par

les activités des groupes armés notamment les Raïa Mukombozi de Daniel Maheshe. Ce groupe armé sévit dans le territoire de Shabunda, dont le chef-lieu est situé à environ 360 km à l'Ouest de Bukavu. Il est considéré comme une milice rivale à celle de Raïa Mutomboki, elle aussi présente dans la zone du projet, dans le territoire de Shabunda.

Avec plus d'une quinzaine de barrières érigées par les différents groupes armés de la zone, notamment entre Culwe et Kigulube long de 84 km, un piéton paye au



minimum 11000 francs congolais (environ 12 dollars US) avant de les franchir.

Aussi, les camions de l'Office des routes (l'Office des Routes est l'ingénieur Conseil du Gouvernement pour toutes les questions relatives aux routes d'intérêt général en République Démocratique du Congo) contracté par l'UNOPS étaient régulièrement réquisitionnés avec les chauffeurs pour déplacer les rebelles d'un site minier à l'autre et pour d'autres fins.

Le chef rebelle Daniel Meshe décide en juillet 2013 d'arrêter les travaux mécanisés en confisquant les engins de l'Office des routes avant de demander à rencontrer le représentant de l'UNOPS, du Royaume-Uni, de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO), ISSSS etc. pour discuter de la qualité de la route qu'il veut voir "bétonnée" et de son implication dans la gestion des financements.

Malgré plusieurs rencontres et négociations soutenues par les autorités locales, les travaux mécanisés sont restés bloqués jusqu'en décembre 2013.

L'arrêt des travaux de désenclavement du territoire par route a freiné le projet, dégradé la route et abîmé l'état des engins réquisitionnés, touchant donc très négativement toute la population.

En novembre 2013, lorsque Daniel Meshe décide de renoncer à la rébellion, il rend les clefs des engins de l'Office des routes affectés au programme ISSSS/STAREC aux autorités locales.

### Appel à la stabilisation

Le leader de Raïa Mukombozi, affirme que sa milice veut à présent participer à la reconstruction nationale et à la consolidation de la paix en RDC par la voie démocratique. *"Nous déposons les armes et nous nous mettons à la disposition du gouvernement selon les modalités requises en la matière notamment la démobilisation, la réintégration et la réinsertion sociale"*, avait-il indiqué.

C'est ainsi que, comme l'a dit Martin Kobler dans son allocution lors de la relance des travaux, *"il faut déposer les armes pour prendre la route de la paix, la route du développement de Shabunda"*.

La phase qui reprend est donc un pas vers la vie et le développement comme le confirment aussi l'Adjoint à l'Administrateur du territoire et des membres de la société civile. Le budget du projet est de 10,7 millions de dollars. Il servira à améliorer la qualité de la chaussée sur 253 km et renforcer la qualité des ouvrages construits pour la réouverture en urgence en 2010. La deuxième phase du projet nécessite de construire 65 ponts dont trois métalliques



Photo UNOPS/Dorothee Clette

Le projet nécessite, entre autres, de construire 65 ponts, dont 3 métalliques

et d'en réhabiliter deux, de construire 89 passages busés, 800 mètres linéaires de fossés ainsi que 377 mètres linéaires de mur de soutènement, mais permettra également d'assurer la maintenance et la gestion des impacts environnementaux et sociaux.

Les travaux seront en partie mécanisés mais utiliseront des méthodes à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) permettant de travailler avec les communautés riveraines de la route, avec une attention particulière aux femmes (30% des recrutés), aux groupes vulnérables et les démobilisés régulièrement enregistrés (20%) pour une inclusion sociale afin de s'assurer que les bénéficiaires du projet atteignent toutes les couches de la communauté. L'UNOPS, l'Administration du Territoire de Shabunda et le président de la société civile locale ont mis sur pied un comité pour sélectionner les ouvriers, y compris les ex-combattants, afin de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs sociaux.

Le projet prend en compte notamment la sensibilisation sur la sécurité au travail, la sensibilisation sur le VIH/Sida, la sensibilisation sur la sécurité routière et fait la promotion de la protection de l'environnement.

### Partenariat

Pour rappel, en juin 2009 le gouvernement congolais a lancé le programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés, dénommé "STAREC", qui est l'expression de sa volonté de poursuivre le chemin engagé à travers le Programme Amani. Le plan a pour objectif principal la stabilisation de l'Est de la RDC, et ce, en améliorant l'environnement sécuritaire, en restaurant de l'autorité de l'Etat dans les zones autrefois contrôlées par les groupes armés, en facilitant le retour et la réintégration des personnes déplacées et réfugiées, et enfin en accélérant la relance des activités économiques.

C'est dans le souci d'appuyer le gouvernement de la RDC dans son programme de Stabilisation que la MONUSCO, à travers le Bureau du Coordinateur Résident Adjoint, a mis en place l'ISSSS qui est financée par différents bailleurs. L'I4S a été mise en place à travers l'Unité d'Appui à la Stabilisation, qui coordonne, suit et évalue la mise en œuvre des projets en collaboration avec toutes les agences du système onusien, et les partenaires internationaux, dans l'exécution des projets ■

## SUD KIVU

# Mary Robinson appelle les acteurs politiques et de la société civile à soutenir davantage l'Accord-cadre de paix régionale

Mary Robinson, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la Région des Grands Lacs, a visité l'hôpital Panzi de Bukavu et encouragé la mise en oeuvre de l'Accord-cadre.

Par Alain Likota/MONUSCO

Elle a rencontré les autorités provinciales, notamment le Gouverneur de province du Sud Kivu, Marcellin Cishambo, les représentants de la société civile, les groupes de femmes et les officiels des Nations Unies. Mme Robinson a tenu à s'enquérir des efforts des uns et des autres et à encourager de nouveaux progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies s'est également rendue à l'hôpital de Panzi, pour soutenir le travail du Docteur Mukwege, responsable de cet hôpital, et montrer sa solidarité envers les femmes victimes de violences sexuelles dans la province du Sud-Kivu.

Avec le Gouverneur de province et d'autres autorités provinciales, elle a discuté de l'extrême urgence qu'il y a d'améliorer la sécurité par la neutralisation des groupes armés, la réalisation de progrès dans la réforme du secteur de la sécurité et la mise en oeuvre du programme de DDR. Elle a également souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur des projets de développement susceptibles d'avoir un impact positif sur la vie des populations du Sud-Kivu, ainsi que l'importance de renforcer la coopération avec les pays voisins.

Lors de ses entretiens avec les représentants de la société civile et les associations des femmes, l'Envoyée spéciale s'est félicitée de leur engagement à jouer un rôle pour encourager le Gouvernement de la RDC et les gouvernements de la région à mettre en oeuvre l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération.

"L'Accord-cadre signé à Addis- Abeba est aujourd'hui dans sa deuxième année qui doit être l'année de sa mise en oeuvre. J'invite



Photo MONUSCO/Sylvain Liechti

Mary Robinson échange avec le Dr. Denis Mukwege, lors de sa visite officielle à Bukavu

*instamment la société civile, y compris les femmes et les jeunes, à s'informer sur le plan d'action régional, les engagements nationaux et régionaux souscrits dans cet Accord-cadre et à demander des comptes à leurs gouvernements. Car, il s'agit de l'Accord de l'espoir pour les peuples de la région", a-t-elle déclaré.*

En tant que femme, nommée Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs, Mme Robinson s'est engagée à soutenir les organisations des femmes et à rendre leur travail plus visible et leurs voix plus puissantes.

Pour atteindre cet objectif, la Plateforme des femmes pour l'Accord-cadre a été créée pour faire en sorte que les organisations des femmes aient accès à l'appui financier et technique et qu'elles soient en mesure d'établir des liens avec d'autres femmes de la région qui oeuvrent pour une paix et un développement durables.

Au cours de ses échanges avec le docteur Mukwege, Mme Robinson a été choquée par le nombre de femmes et filles qui continuent d'être victimes des violences sexuelles. Elle a reconnu la nécessité de mettre fin à l'impunité et de rechercher la justice transitionnelle ■



SUD KIVU

# Quand les médias s'imprègnent du nouveau mandat de la MONUSCO

A Bukavu, une vingtaine des journalistes et représentants des médias locaux du Sud Kivu se sont imprégnés du nouveau mandat de la MONUSCO, axé sur trois grandes priorités, à savoir : la protection des civils, la stabilisation et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

✍ Par Biliaminou Alao/MONUSCO

La Section des Affaires politiques de la MONUSCO/Bukavu a expliqué le 24 avril dernier aux journalistes le contenu du nouveau mandat de la Mission, conformément à la Résolution 2147 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a répondu à plusieurs questions posées par les médias, notamment en ce qui concerne le retrait de la MONUSCO, la différence entre l'ancien et le nouveau mandat; le sort des rebelles du M23 réfugiés en Ouganda, les actions de la Brigade d'intervention et le nouveau concept d'îlots de stabilité.

## Ce que dit le Conseil de sécurité

La plupart des questions posées trouvent déjà leurs réponses dans la Résolution 2147. En ce qui concerne d'abord le bilan de l'ancien mandat, félicite la MONUSCO ainsi que sa Brigade d'intervention, "de l'effet positif de leurs actions" sur la paix et la stabilité dans l'est de la République Démocratique du Congo et sur la protection des civils. Parlant du nouveau mandat, ensuite, le Conseil demande à la MONUSCO d'envisager une stratégie de son retrait clairement définie pour une revue stratégique prévue en décembre 2014, y compris pour la Brigade d'intervention.

La résolution précise également que la confirmation des reconfigurations futures de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) et de son mandat sera fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des trois axes prioritaires que sont la protection des civils, la stabilisation et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Le bilan des activités de la MONUSCO fait notamment allusion aux progrès

enregistrés dans la lutte contre les groupes armés, dont le M23. Et la presse a voulu savoir la position des Nations Unies à ce sujet.

En effet, que deviendraient les rebelles du M23 réfugiés en Ouganda et au Rwanda?

A cette question, le Conseil de sécurité a exigé que le Gouvernement de la RDC prenne immédiatement, comme il s'y est engagé dans la Déclaration de Nairobi, des mesures pour mettre en œuvre son programme de désarmement, démobilisation et réintégration et un plan opérationnel. Il prie l'ONU et les organisations internationales de travailler avec les pays voisins de la RDC pour trouver d'urgence une solution pour les ex-combattants du M23 se trouvant sur le territoire de ces pays, afin que le M23 ne

se regroupe pas et ne reprenne pas ses activités militaires.

D'où, pour la presse l'intérêt de savoir ce qui reste des actions de la Brigade d'intervention au Sud Kivu et ailleurs en RDC. A ce sujet, le Conseil de sécurité prévoit que le retrait de la *Brigade d'intervention sera fonction de la création, au sein des FARDC, d'une force de réaction rapide, bien équipée et bien formée*".

Et, en attendant, comment faut-il éviter de nouveaux conflits dans les zones libérées par les groupes armés? Il est prévu dans ce cadre, des îlots de stabilité dans les endroits qui sont libérés de l'emprise des groupes armés notamment Kiwanja, Walikale, Pinga, et Rutshuru et Shabunda (encore sous l'emprise des éléments de Rai Mutomboki), par la restauration de l'autorité de l'Etat ■



Photo MONUSCO/Biliaminou Alao

Les journalistes et Représentants des médias en session d'information organisée par le bureau de la MONUSCO Bukavu

# 41<sup>ème</sup> Jeux inter-organisations des Nations Unies : à New York, la MONUSCO gagne des trophées



Les 41e Jeux inter-organisations des Nations Unies ont vécu. A New York, le 27 avril 2014, la MONUSCO a fait équipe avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (UNON) pour remporter la première place de l'épreuve de golf après avoir battu 12 autres équipes. La MONUSCO a également démontré son calibre en terminant 2<sup>ème</sup> en Volleyball et 3<sup>ème</sup> en natation.

✂ Par Penangini Toure/MONUSCO

Les jeux de cette année ont été organisés par les membres du personnel du Siège des Nations Unies et hébergés pour la première fois par la ville de New York. Cet événement sportif s'est déroulé entre le 23 et le 27 avril 2014. La cérémonie de lancement s'est tenue sur le campus de l'Université Hofstra de Long Island. *"Cet événement rassemble des membres du personnel des Nations Unies dans leur diversité fascinante -- des hommes et femmes de tous âges et toutes fonctions, venus de différents pays et cultures, ayant des convictions politiques et orientations sexuelles différentes, et dont les responsabilités touchent divers aspects comme le maintien de la paix et l'appui administratif.*

*Ils apportent à ces jeux les mêmes traits*

*le travail d'équipe et le respect mutuel qu'ils montrent chaque jour à travers le monde, en accomplissant leur travail en tant que fonctionnaires internationaux",* a écrit le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans son allocution de bienvenue.

Au total 40 agences et bureaux des Nations Unies ont participé à ces jeux. Ils ont participé soit seuls, soit conjointement aux 13 disciplines sportives retenues, à savoir l'athlétisme, le badminton, le basketball, les échecs, le cricket, les fléchettes, le football, le golf, la pétanque, la natation, le tennis de table, le tennis et le Volleyball.

*"Nous nous réunissons aujourd'hui non seulement pour participer à nos sports favoris mais pour montrer que chaque jour les*

*personnels de l'ONU à travers le monde sont confrontés à des défis majeurs, souvent dans des conditions très difficiles et dangereuses; toutefois ils résolvent ces problèmes grâce à leur travail d'équipe et leur dévouement",* a écrit le Comité de coordination de l'IAG dans sa note de bienvenue.

Les participants ont été répartis entre quatre hôtels situés à seulement 20 minutes ou moins des lieux des compétitions. Le temps frais, venteux et parfois pluvieux, caractéristique du printemps, a rendu encore plus difficiles les épreuves, en particulier les jeux se déroulant en plein air. Mais la détermination des joueurs leur a permis de surmonter les mauvaises conditions climatiques.

A cet égard, la MONUSCO et l'UNON s'en sont bien tirés en battant 12 équipes de golf pour terminer en première position. Mais le groupe ayant remporté le plus de médailles et trophées a été, sans conteste, l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA). La simple mention de leur nom lors de la cérémonie de remise des prix a déclenché une grosse clameur dans la grande salle du Crest Hollow Country Club où s'est clôturé cet événement sportif.

Les athlètes, participants de la MONUSCO, à ces jeux, ont gagné les trophées suivants : 1<sup>ère</sup> position pour le golfe : Rajiv Gupta, Panangnini Toure, Rosemary Kioni et Jacqueline Crawford. Deuxième prix en natation : Djwanga Manzambi Didier tandis la troisième place, dans cette discipline est revenue à Felix Logronio Gaudiel. La MONUSCO s'est également hissée à la deuxième place en volleyball.

Félicitations à tous les gagnants.

Les prochains jeux inter-agences auront lieu à Rome en Italie, l'année prochaine ■



Quelques membres du groupe des agents de la MONUSCO qui ont pris part aux jeux de New York 2014



# Vivre à Ango avec la MONUSCO

✂ Par Codjo Houegniglo/MONUSCO

Dans le cadre de son mandat de protection des civils et de lutte contre l'impunité, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a renforcé sa présence militaire et civile dans les zones sorties de conflit dans l'est du pays. A Ango, territoire du Bas-Uélé, en province Orientale, la Mission aide à la restauration progressive de l'autorité de l'Etat et de la sécurité des populations civiles, qui apprécient positivement cette présence.

Chef-lieu du territoire portant le même nom, Ango est le plus vaste territoire du district du Bas-Uélé. A cause de son enclavement, ce territoire d'une superficie de 34.304 km<sup>2</sup>, semble oublié des médias et du grand public. Il est aujourd'hui considéré comme le ventre mou de la région à cause de divers cas d'insécurité à laquelle est confrontée le plus souvent sa population.

Limité au nord par la République Centrafricaine, au nord-est par le Sud-soudan, à l'est par le district du Haut - Uélé, Ango n'échappe pas à "la règle" de l'insécurité qui règne dans la région frontalière.

D'une mission de travail effectuée dernièrement par la MONUSCO dans ce territoire, il ressort que la sécurité des populations est l'une des grandes priorités de la Mission.

## Priorités et actions de la MONUSCO

Plusieurs séances de formation et d'explication sur le mandat renouvelé de la MONUSCO y ont été organisées.

Objectif : renforcer les capacités opérationnelles de la Société civile locale et de la Police nationale congolaise en matière de protection des personnes et de leurs biens. La Police nationale a été invitée à respecter la déontologie, l'éthique professionnelle dans l'exercice de son travail ainsi que des droits humains.

C'est depuis 2011 que la MONUSCO est présente à Ango. La Mission y est représentée notamment par des militaires du contingent bangladais. Aujourd'hui, grâce à la facilitation de la MONUSCO à travers sa division d'"Appui à la Justice", un tribunal de paix, le tout premier à être installé dans ce territoire fonctionne normalement. Des magistrats y ont été déployés pour rendre justice en lieu et place des chefs coutumiers qui accomplissaient cette fonction.

La présence de la MONUSCO dans ce territoire est accompagnée, dans le cadre d'un partenariat focalisé sur une sécurité renforcée, du déploiement d'un bataillon des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) du 961<sup>ème</sup> bataillon et d'un bureau de police.

"Ça rassure... nous n'avons plus peur comme avant ; la situation sécuritaire s'améliore progressivement" indique Antoine PALUKU, infirmier travaillant pour le compte de l'ONG MDA (Médecins d'Afrique) partenaire du HCR (Haut -



Photo MONUSCO/Codjo Houegniglo

Un poste de sécurité de la MONUSCO, à Ango, Province Orientale

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés).

La population de cette partie de la RDC est unanime sur la bonne marche des activités de la MONUSCO et d'autres agences des Nations Unies telles que le Programme mondial pour l'alimentation (PAM), le HCR ; des Organisations non gouvernementales nationales et internationales à vocation humanitaire.

Toutes ces agences et ONGs oeuvrant dans le secteur humanitaire cherchent, dans la mesure du possible, à étendre leurs activités dans toutes les quatre collectivités qui composent le territoire d'Ango : EZO, MOPOY, NGINDO et SASA.

## La sécurité, une grande préoccupation

Des opérations conjointes entre la MONUSCO et les FARDC se poursuivent pour établir la sécurité des populations. Des militaires des FARDC du 961<sup>e</sup> bataillon sont à pied d'œuvre pour mettre fin aux incursions récurrentes et exactions commises sur les civils. Le but recherché est de pacifier le territoire entier où sévissent encore des rebelles de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) "Nos opérations contre la LRA et d'autres bandits armés sont très renforcées sur le terrain et se poursuivent", explique le Colonel David Bugera, chef du 961<sup>ème</sup> bataillon FARDC.

Tout compte fait, la situation sécuritaire est relativement calme, grâce à la présence de la MONUSCO et des FARDC. Ce qui permet à la population d'Ango et ses environs de vaquer à ses activités quotidiennes, notamment l'agriculture, la pêche et la chasse ■



